

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

*Pour:* O'Connell, Ward, Carter, Boyd, Marcil—5.

*Contre:* L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Judge, Bastien, Emard, Lussier, Deguire—22.

Ledit amendement est ainsi rejeté.

Et un nouveau débat s'engageant,

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée et ordre est donné de la renvoyer au Bureau des Commissaires pour examen et rapport.

37.—M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin TETREAU,

*Propose:* Vu que les contribuables de plusieurs quartiers de cette Ville qui sont approvisionnés d'eau par la Compagnie "Montreal Water and Power" sont appelés à payer pour la fourniture de l'eau des prix plus élevés que les autres contribuables de cette Ville;

Vu que ce Conseil s'est déclaré favorable à plusieurs reprises à l'achat de ladite Compagnie "Montreal Water & Power,"

Qu'il soit résolu:

De faire savoir au Bureau des Commissaires que c'est le désir de ce Conseil que le rapport qui lui a été demandé à plusieurs reprises sur cette question soit soumis à la prochaine séance du Conseil.

38.—Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que le Bureau des Commissaires soit prié de voter les fonds nécessaires pour établir, comme par les années passées, des patinoirs publics sur la Ferme Fletcher, entre l'avenue du Parc et l'avenue Esplanade et ailleurs.

39.—Sur proposition de M. l'échevin GARCEAU, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu:* Que les routes No 1 et 3 de la cédule des routes (routes des rues Ste-Catherine et Notre-Dame) soient modifiées comme suit:

Route No 1.—La rue Notre-Dame des limites Est actuelles aux limites Ouest de la Cité, voie simple ou double. Tous les chars devant circuler sans interruption sur ladite rue d'un bout à l'autre, de façon à ce que les passagers qui se rendent à aucun endroit de la rue Notre-Dame puissent atteindre leur destination sans changer de tramways. Les passagers auront droit à des correspondances pour toutes les lignes se dirigeant vers le Nord ou le Sud au dépôt de la Compagnie à Hochelaga les passagers pourront correspondre avec les chars de la rue St-Antoine et de la rue Craig, se dirigeant vers l'Ouest, ainsi qu'avec les chars de la rue St-Antoine et de la rue Craig se dirigeant vers l'Ouest, pourvu que ces passagers se dirigent des différents points de l'Est vers ledit dépôt. On fera aussi correspondre avec la ligne de la rue Notre-Dame les passagers de la route de la rue Ste-Catherine et de la route des rues Craig et St-Antoine qui viennent de l'Est et qui désirent continuer leur route sur la rue Notre-Dame.

Route No 3. La rue Ste-Catherine des limites Est actuelles aux limites Ouest de la Cité, voie simple ou double. Tous les chars devant circuler sans interruption sur ladite rue d'un bout à l'autre, de façon à ce que les passagers qui se rendent à aucun endroit de la rue Sainte-Catherine puissent atteindre leur destination sans changer de tramways, et permettant aux passagers allant vers l'Est de correspondre avec les lignes des rues Notre-Dame et Craig au dépôt de la Compagnie à Hochelaga et permettant aux passagers venant de l'Ouest de correspondre au dépôt de la Compagnie à Hochelaga avec les chars de la rue Notre-Dame se dirigeant vers l'Est. Correspondances à l'avenue Papineau, aux rues Amherst, St-Denis, St-Laurent, Bleury et Guy avec les chars se dirigeant vers le Nord et le Sud. Correspondances à la rue Peel pour les passagers se dirigeant aux gares des compagnies du Grand Tronc ou du Pacifique Canadien.

40.—Sur proposition de M. l'échevin DUBEAU, appuyé par M. l'échevin GAUVIN, il est

*Résolu:* Que la Commission Spéciale d'Enquête *re* évaluations, nommés à la dernière séance du Conseil, ne soit pas chargée de s'enquérir seulement du bien fondé des plaintes qui ont été faites, mais porte aussi sur l'ensemble des

Said amendment being put, the Council divided:

*Yeas:* O'Connell, Ward, Carter, Boyd, Marcil—5.

*Nays:* L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Judge, Bastien, Emard, Lussier, Deguire—22.

So it passed in the negative.

And a further debate arising,

The main motion being put, the same was adopted and ordered to be referred to the Board of Commissioners for examination and report.

37.—Ald. N. LAPOINTE moved, seconded by Ald. TETREAU,

Whereas the rate-payers of several wards of this City, who are supplied with water by the Montreal Water and Power Co., are called upon to pay for the water so supplied to them prices exceeding the rates paid by other rate-payers of this City;

Whereas this Council has, on several occasions, declared that it was in favor of the expropriation of the said Montreal Water and Power Co.: it was

*Resolved:* To inform the Board of Commissioners that it is the desire of this Council that the report which they were repeatedly requested to prepare on this question be submitted at the next meeting of Council.

38.—On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners be requested to vote the amount required to establish, as in past years, public skating-rinks on Fletcher's Field, between Park avenue and Esplanade avenue, and elsewhere.

39.—On motion of Ald. GARCEAU, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved:* That routes Nos. 1 and 3 of the schedule of routes (St. Catherine and Notre-Dame street routes) be modified as follows:

Route No. 1.—Notre-Dame street, from the present Eastern limits to the Western limits of the City, by single or double track. All cars to run without any interruption throughout said street, so that passengers going to any point on Notre-Dame street may reach their destination without changing cars. Transfers to be given to all lines running South or North. At the Hochelaga Station, of the Company, giving a transfer to St. Catherine street West bound cars, and to Craig and St. Antoine cars West bound for passengers coming from points East of said station; also giving transfers to the Notre-Dame line, to passengers from the St. Catherine street line and Craig and St. Antoine street line, who come from Eastern points and desire to continue their route on Notre-Dame street.

Route No. 3.—St. Catherine street, from the present Eastern limits to the Western limits of the City, by single or double track. All cars to run without any interruption throughout said street, so that passengers going to any point on St. Catherine street may reach their destination without changing cars. Transfers to the Notre-Dame and Craig street routes to be given to Eastbound passengers, at the Company's station in Hochelaga; also giving transfers, at the said Hochelaga station, to the cars of the Notre-Dame line East-bound, to passengers coming from the West. Transfer at Papineau, Amherst, St. Denis, St. Lawrence, Bleury and Guy streets to points North and South. Giving transfer at Peel street to passengers desiring to go to the C. P. R. or G. T. R. stations.

40.—On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. GAUVIN, it was

*Resolved:* That the Special Investigation Committee *re* Assessments, appointed at the last meeting of Council, be instructed to inquire not only into the complaints which have been made, but also into the general work of the As-